



**MARIE-PIERRE
DE LA GONTRIE**

**PATRICK
KANNER**

**HUSSEIN
BOURGI**

**CHRISTOPHE
CHAILLOU**

**LAURENCE
HARRIBEY**

**ÉRIC
KERROUCHE**

**AUDREY
LINKENHELD**

**CORINNE
NARASSIGUIN**

**PIERRE-ALAIN
ROIRON**

**SIMON
UZENAT**

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Cabinet
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 16 avril 2026

Monsieur le Premier ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de nos otages. Une fois libérés, nos compatriotes ayant été retenus contre leur gré à l'étranger se heurtent à des difficultés administratives kafkaïennes, qui révèlent non seulement des défaillances préoccupantes dans l'accompagnement administratif des anciens otages, mais qui portent aussi atteinte à l'honneur de notre pays.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, le groupe socialiste avait déjà déposé un amendement porté par Marie-Pierre de la Gontrie et visant à créer un « guichet unique » dédié à l'accompagnement des otages français libérés¹, afin d'alerter sur les situations difficiles auxquelles ces derniers sont confrontés à leur retour en France. Cet amendement avait reçu un avis défavorable du Gouvernement et n'avait pas été adopté.

Pourtant, comme le soulignait déjà la presse, ces femmes et hommes, après avoir traversé des épreuves d'une extrême violence, se retrouvent souvent seuls, sans accompagnement face à une succession de démarches administratives, sans prise en compte de la spécificité de leur situation, dans un contexte personnel et psychologique particulièrement fragile.

Les exemples rapportés sont nombreux et particulièrement préoccupants : droits à la retraite bloqués, comptes bancaires gelés, radiations administratives, accès tardif à l'indemnisation. Ces situations, que l'on pourrait légitimement qualifier de « kafkaïennes », témoignent d'une absence

¹ Amendement n°II-1928 déposé au Sénat en première lecture du PLF 2026



- 2 -

de coordination entre les services de l'État et d'un manque d'adaptation de nos administrations à ces parcours de vie exceptionnels. Alors que nous devrions tout faire pour rendre leur retour le plus simple possible, nous ajoutons des épreuves à leur malheur.

Plus récemment, le cas de M. Benjamin Brière, ancien otage détenu en Iran pendant plus de trois ans, a mis en lumière de manière particulièrement frappante ces dysfonctionnements. Interpellé par l'administration fiscale pour ne pas avoir déclaré ses revenus durant sa captivité, il s'est vu opposer des réponses évidemment inadaptées à sa situation.

Cette situation, que l'administration a depuis reconnue comme contraire à ses valeurs, illustre les limites de l'organisation actuelle. Si la Direction générale des finances publiques a affirmé avoir tout mis en œuvre pour que ce type de situations ne se reproduise plus, qu'en est-il des autres administrations ?

Faire vivre de telles situations à des personnes ayant subi une détention, parfois pendant plusieurs années et dans des conditions inhumaines, revient à ajouter du drame au drame. Cela interroge directement la capacité de l'État à les accompagner dignement. L'accompagnement que nous devons à ces personnes ne doit pas s'arrêter au tarmac de l'aéroport.

C'est précisément pour répondre à ces difficultés que nous avons proposé la création d'un « guichet unique » dédié à l'accompagnement des otages français libérés. Un tel dispositif permettrait de centraliser les démarches, de simplifier les procédures et d'offrir un suivi individualisé, en mobilisant de manière coordonnée les différents services concernés (justice, intérieur, finances, santé, affaires étrangères). Il pourrait utilement être confié à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, dont l'expertise en matière d'accompagnement des publics fragilisés est reconnue. Enfin, s'agissant plus d'une question d'organisation que de moyens, la création de ce « guichet unique » n'impacterait pas les finances publiques.



- 3 -

Au regard des situations récemment portées à la connaissance du public, il apparaît aujourd'hui indispensable d'engager rapidement une réflexion en ce sens, afin de garantir un accompagnement à la hauteur des épreuves traversées par ces femmes et ces hommes.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer les suites que le Gouvernement entend donner à ces situations, ainsi que les mesures qu'il envisage pour améliorer durablement l'accompagnement des anciens otages, que ce soit par la création d'un « guichet unique » ou par quelque autre moyen que ce soit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de notre haute considération.

Marie-Pierre de la Gontrie

Patrick Kanner

Hussein Bourgi

Christophe Chaillou

Laurence Harribey

Éric Kerrouche

Audrey Linkenheld

Corinne Narassiguin

Pierre-Alain Roiron

Simon Uzenat